

## Infos – Transport 2023-2024

Voici quelques précisions concernant le transport scolaire :

**Zone de marche.** Chaque école possède une zone de marche : 500 mètres pour les écoles primaires et 1 000 mètres pour les écoles secondaires. Les élèves qui résident dans ces zones n’ont pas droit au transport scolaire (à l’exception des élèves de maternelle 4 ans et 5 ans). Il est donc de la responsabilité du parent de s’assurer que son enfant se rende à l’école autrement qu’avec le transport scolaire.

**Autobus.** Tous les élèves ayant droit au transport scolaire sont automatiquement inscrits sur la liste des parcours. Les lieux d’embarquement et de débarquement se situent habituellement à proximité de votre adresse de domicile : soit à l’intérieur de 300 mètres pour les élèves du primaire et de 500 mètres pour les élèves du secondaire.

**Transport à une deuxième adresse.** Il est possible d’accommoder un élève en lui donnant accès au transport à une deuxième adresse, autre que son adresse principale (avec changement d’autobus ou non). À cet effet, la deuxième adresse doit être inscrite au dossier de l’élève pour que celui-ci puisse y avoir droit et **ce sera la seule où il sera possible d’aller en tout temps (avec celle de résidence bien sûr)**. Veuillez compléter le coupon plus bas ou communiquer avec le secrétariat de l’école pour faire ajouter la deuxième adresse au dossier de votre enfant.

L’accommodement à une deuxième adresse pour le transport sera permis pour les situations suivantes seulement :

- Garde partagée \*
- Famille d’accueil
- Gardiennage régulier
- Activités sportives ou culturelles reconnues sur une base régulière.

*\*L’autorité parentale d’un élève en garde partagée, bénéficiant déjà d’une deuxième adresse, pourra faire une demande d’accommodement vers une adresse additionnelle, au regard des modalités prévues aux articles 13, 14 et 15 du Cadre d’organisation du transport scolaire.*

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter nos politiques et règlements sur le site du Centre de services scolaire René-Lévesque à l’adresse suivante : <https://www.csrl.qc.ca/transport-scolaire/>

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le secrétariat de l’école de votre enfant. Bonne rentrée!

----- À compléter et à retourner à l’école-----

### Accès au transport à une 2<sup>e</sup> adresse

Journée(s) : lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Période(s) : Matin Midi Soir

Conducteur \_\_\_\_\_

N° de circuit \_\_\_\_\_

Nom de l’élève : \_\_\_\_\_

Adresse complète de destination : \_\_\_\_\_

Nom et numéro de téléphone de la personne où débarquera l’élève : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone d’urgence (autre que celui de destination) : \_\_\_\_\_

Signature du parent: \_\_\_\_\_

Signature de l’école : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_